

Cayenne, le 17 novembre 2025

## **VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ**

### Rapport de visite concernant :

*Type d'établissement : ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE*

- Centre Pénitentiaire de Guyane, 97354 REMIRE MONTJOLY

#### Rappel du cadre légal

*Article 719 du code de procédure pénale: « ( ... ) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'article 323-1 du code des douanes, les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs».*

\* \* \*

**Date de la visite :** 29 octobre 2025 – (*Date de la visite précédente : le 3 décembre 2024 en présence de la Présidente du Conseil National des Barreaux*)  
**Heures de visite :** DÉBUT : 9h30 FIN : 12h30

**Visite effectuée par:** Me Christine CHARLOT Bâtonnière accompagnée par le Directeur Adjoint

Indiquez le nombre total de personnes présentes à la visite : 2 personnes

**Avez-vous prévenu de votre visite ?**  OUI  NON

*Nom de la personne en charge de l'établissement : Monsieur*

*Nom de l'adjoint ou des adjoints :*

*Noms et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :*

Présence de certains surveillants en fonction du secteur

## I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

➤ **Adresse et type de local :**

CENTRE PENITENTIAIRE DE GUYANE  
LA MATOURIENNE  
BP 150  
97354 REMIRE MONTJOLY CEDEX



#### **Consultation du registre d'écrou :**

(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)

Avez-vous pu le consulter ? :  OUI  NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre des passages ? :  OUI  NON

Les prestations de ménages sont-elles mentionnées sur ce registre ?  OUI  NON

**Capacité maximale de l'établissement (nombre de personnes incarcérées) : 616**

- Nombre de détenus mineurs : 25.....
- Nombre de cellules individuelles : ...0...
- Nombre de cellules collectives : ...393...
- Capacité maximale des cellules collectives : ...6...

→ **Nombre de personnes incarcérées le jour de la visite : 1080..... (472 de plus qu'en 2021)**

(par catégories : majeur/ mineur – homme/femme - nationalité)

Majeurs : 1055

Mineur : 25

Femmes : 62

Hommes : 993

Français : 571

Brésilienne : 202

Surinamaise : 141

Guyanienne : 71

Haitienne : 59

République dominicaine : 18

Venezuela : 4

Portugaise : 2

Néerlandaise : 2

Irak : 2

Trinidad : 2

Péruvienne : 1

Maroc : 1

Malaisie : 1

Laotienne : 1

Lettone : 1

Grecque : 1

→ **L'effectif du personnel de direction et d'encadrement est-il complet ?** OU mais sous effectif important des surveillants ; 204 agents attendus 176 en poste

Le centre pénitentiaire est ouvert depuis le 18 avril 1998 et implanté sur un terrain de 25 hectares dans une réserve foncière de l'Etat localisée sur le territoire de la commune de Rémire-Montjoly.

D'une capacité initiale de 460 places, l'établissement a fait l'objet de deux extensions en 2008 et en 2012 portant sa capacité à 616 places.

La capacité de l'établissement de 616 places est répartie comme suit :

- Quartier maison d'arrêt : 195 places dont 5 pour la MAH6
- Quartier centre de détention 295 places
- Quartier femmes 55 places
- Quartier mineurs 20 places
- Quartier arrivants 27 places
- Quartier semi liberté 20 places
- Quartier isolement 6 places
- Quartier disciplinaire 10 places

Un secteur lié au médical :

- Une cellule de protection d'urgence
- Une unité psychiatrique fonctionnelle intra carcérale
- Une unité de consultations et de soins ambulatoires

Hors enceinte, se trouvent :

- Un bâtiment administratif abritant les bureaux de la direction, des services administratifs et techniques
- Un bâtiment accueil familles avec. Le bureau de gestion des permis de visite
- Un bâtiment comprenant le mess du personnel, la médecine de prévention, la psychologue des personnels, l'assistance sociale, la formation les locaux syndicaux ainsi que 6 chambres de passage

- L'antenne SPIP Milieu Fermé comprenant les bureaux des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et une zone d'accueil du public

## II- VISITE DES QUARTIERS



- Plan de lutte contre la violence
- Programme CHANGE : 2 sessions pour 24 détenues – programme de valeurs visant à changer d'état d'esprit – désengager la violence – favoriser le dialogue – favoriser le travail de rétrospection
- Détenus facilitateurs – 4 sessions de formation
- Opération de ramassage des pics artisanaux : dépôt anonyme sans sanction disciplinaire

### A- QUARTIER MINEURS :

25 mineurs le jour de la visite dont 13 en détention provisoire ; âge moyen 16/17 ans

Type d'infraction : tentative de meurtre - violences

Situation la plus grave : mineur condamné à 15 ans de réclusion criminelle en septembre 2025

Des incidents disciplinaires sont à déplorer sur une fréquence moyenne de toutes les deux semaines violences et insultes du personnel (frustration du NON)

**Promenade** : surface de 100m<sup>2</sup>

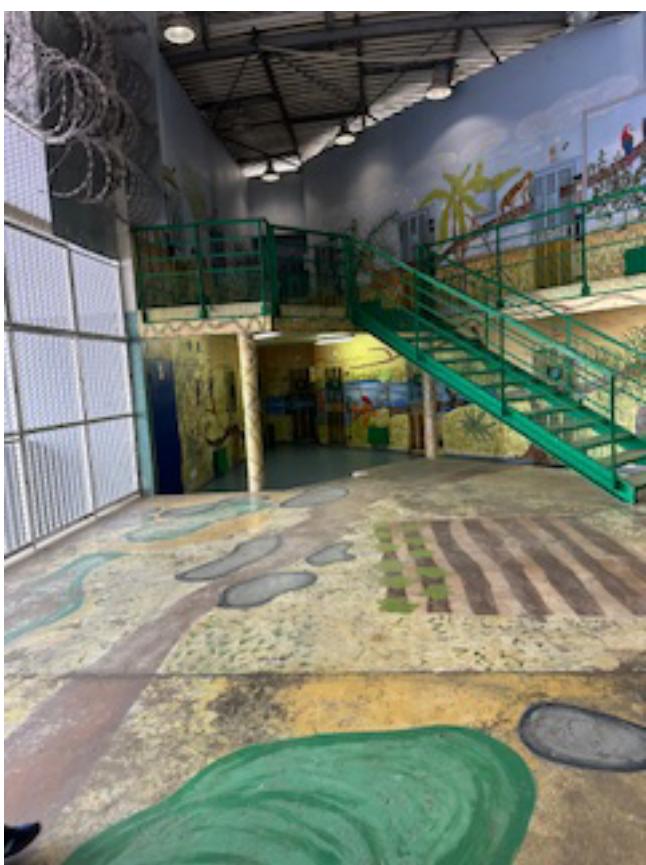
**Ecole** : sur les 12 heures obligatoires par semaine, la surpopulation réduit à 6heures d'école pour chaque mineur détenu

Peu d'Activités : crochets / coiffure

Très peu d'activités sportives : toutes les 2 semaines et demi en l'absence d'accès au terrain de foot

Pas d'accès au numéro SOS suicide 3114

Deux tentatives de suicide





## B- QUARTIER ARRIVANTS

Par rapport au délai légal de passage au quartier arrivants de 4 à 15 jours, la majorité des détenus y reste deux semaines et demi en attendant une place.

C- Maison d'arrêt



**MAH1 droite et Gauche**





Prévu : 27 personnes/ lit (par côté)  
En réalité : 66 présents à droite et 67 à gauche  
19 cellules de 2/4/6 détenus

**En réalité :**

Cellules 2 / en réalité 3-4  
Cellules de 4 / en réalité 5

Cellules de 6 / en réalité 8-9

**Pour les surveillants :**

Beaucoup de tensions en cellule à gérer : recrudescence de violence avec un bond de 31 % entre 2023 et 2024 des violences physiques entre détenues qui traduit une tension croissante en détention.

Hausse des saisies d'objets prohibés : 121 % de téléphone portable et +43 % des armes artisanales

Changement de cellules limité

Signalement au Conseiller d'insertion

Beaucoup de sollicitations des surveillants

Beaucoup de pressions du quartier arrivants

Facteurs de tensions : factions ; mélange de communauté ; inactivité

**Doléances de détenus :**

Cellules très poussiéreuses

Manque de ventilateurs

Dysfonctionnement des frigos

Grosse chaleur au point où certains détenus préfèrent dormir par terre

Linge à sécher à l'extérieur des cellules par manque de place





MA5 : détenus factionnés (FTA)

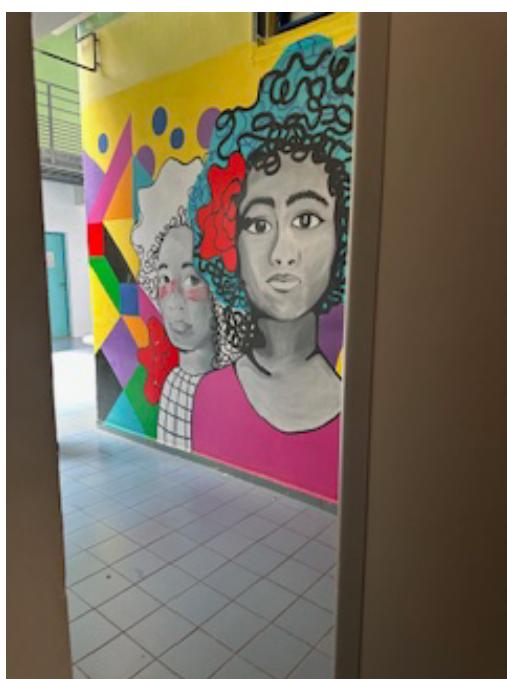
#### D- QUARTIER FEMMES

62 Femmes pour 52 places ; 120 en 2019

Cellule de 2 en réalité 3

Cellule de 6 en réalité 8

1 nourrisson de 8 mois actuellement : peu d'espace de promenade en nourrice





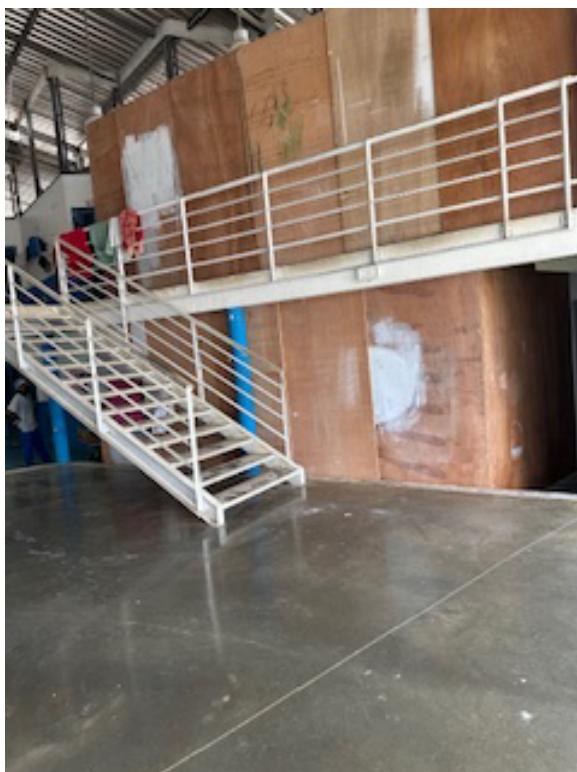
#### E- QUARTIER CD

Travail des AUXI : 2 h par jour

Quartier CD - Portes fermées en raison de la surpopulation !!!

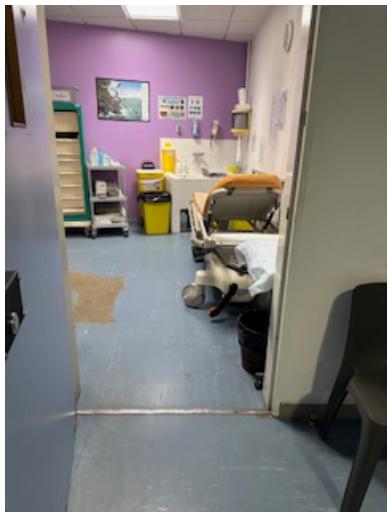
Quartier respect – activités manuelles : les détenus semblent plus apaisés





Travaux des douches individuelles dans les cellules

F- Unité médicale : ACCES AU SOINS



**Intervenants :**

2,6 médecins travaillent dans cette unité (ce qui est insuffisant)  
8 infirmières  
Secrétaire  
Technicienne de surface  
Préparatrice en pharmacie  
Intervenants extérieurs : dentiste (cabinet dentaire), psychologue, psychiatre

**Difficultés :**

Pas assez de local de consultation (2)  
Nombre de patients importants  
Dysfonctionnement de la radiologie  
Téléconsultation ne fonctionne pas

Dysfonctionnement quant à l'acheminement du courrier médical qui est relevé par le personnel pénitentiaire : QUID du secret médical ???  
La perte et le retard du courrier génère une absence de prise en charge suffisante des demandes des détenus.

**Pathologies les plus fréquentes :**

Traumato  
Mal être carcéral

**G- Point d'eau et d'hygiène (douches individuelles et collectives, fréquence, mise à disposition d'un trousseau d'hygiène de première nécessité) ?**

Sanitaires et douches dans les cellules. Les rideaux ne permettent pas de respecter l'intimité ou de protéger des désagréments olfactifs.  
Travaux en cours pour généraliser les douches individuelles

**H- ACCES AUX AVOCATS**

- La liste des avocats du barreau concerné est-elle affichée dans les locaux ?  
 OUI  NON



## V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)

Le présent rapport vise à rendre compte de la visite effectuée et de le présenter aux institutions nationales afin d'alerter sur la situation carcérale des détenus en Guyane.

## VI- RELAI A LA PRESSE LOCALE / NATIONALE

Avez-vous contacté la presse ?

OUI  NON

Visite consécutive à celle-ci du député et de la journaliste

## VII- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

Alertée et alarmée par une situation préoccupante au Centre pénitentiaire de Guyane, établissement au sein duquel 9 décès dont 5 suicides ont été enregistrés depuis janvier 2025, la visite du Bâtonnier vise à faire un état des lieux des conditions de détention en ce 29 octobre 2025.

Ce rapport sera ensuite rendu public et communiqué officiellement aux instances nationales ainsi qu'aux avocats du Barreau de la Guyane.

### CONCLUSIONS :

S'il existe une volonté manifeste de la direction d'enrayer les actes de violences par la mise en place de dispositifs pertinents, la SURPOPULATION constitue la difficulté principale du centre pénitentiaire.

Ces conditions de détention ne peuvent qu'être dénoncées dans la mesure où elles génèrent une recrudescence des violences au sein de l'établissement et compliquent le travail des surveillants pénitentiaires.

La situation des mineurs et leur surnombre demeurent problématiques dans la mesure où cela réduit notamment le temps d'école. Leur inactivité et la faible fréquence des activités sportives constituent également un facteur déclencheur de tensions et de violence.

L'insuffisance d'activité pour les détenus non condamnés est également à déplorer malgré les efforts entrepris.

L'accès aux soins et le respect du secret médical est aussi un point préoccupant.

## VII- OBSERVATIONS - administration pénitentiaire

AUCUNE